

Réunion du Conseil de l'ED nBISE

Mardi 1^{er} Février 2022

Alain Rince ouvre la séance à : 14h00

Présents : Alain RINCE , François DAUPHIN, Magalie LECOURTOIS, Mickaël AUBERT, Frank LE FOLL, Florence LEGENDRE, Inès DRISSA, Muriel, Umbhauer, Jean-Christophe AVICE, Myriam BERNAUDIN, Charlotte GUILLOU, Vincent RICHARD, Nathalie RIVES, Pierrick GANDOLFO, Vincent RICHARD

Secrétaire de séance : Annie COLLIN

Excusés : Alexandre PERY, Yoann COPARD, Isabelle Gattin

L'ordre du jour comprendra :

- 1- Informations générales
- 2- Gestion de l'éligibilité des demandes RIN Doctorants 2022
- 3- Gestion des demandes d'aides à la mobilité des doctorants 2022
- 4- Organisation de la campagne d'attribution des contrats doctoraux établissement 2022
- 5- Discussion en vue d'un renouvellement de nos organes de gouvernance (conseil et CSP),
Incluant le projet d'élargissement de la CSP.
- 6- Questions diverses

Myriam BERNAUDIN demande s'il y a possibilité de fixer des dates plus tôt pour les réunions afin de pouvoir être disponible. Il est envisagé de mettre en place un calendrier.

1- Informations générales.

Inscriptions – déroulement du début de la première année

Au 31 janvier on recense 71 inscriptions en D1, c'est un peu plus que l'an passé à la même période où il y avait 62 inscrits au 31 janvier (pour 76 inscrits au final en D1 l'an passé).

On enregistre progressivement un décalage au niveau de la date de première inscription qui devient de plus en plus tardive. Là où 75% des inscriptions se faisaient en septembre octobre il y a quelques années, l'an passé on était à 56% et cette année la proportion des inscrits sur la période septembre octobre sera très certainement inférieure à 50%.

La journée de rentrée que l'on organisait depuis quelques années de façon commune sur un site a laissé place cette année à 1 réunion d'une demi-journée que l'on a proposée sur Caen puis sur Rouen.

Aujourd'hui on recense 327 thèses en cours.

Le nombre de doctorants qui auront à réaliser un CSI cette année sera plus important que les années passées, c'est pour cela qu'une partie du point 5 de l'ordre du jour aura d'échanger en vue d'élargir

le nombre de représentants de l'ED assurant le suivi de doctorants pour ne pas se retrouver avec jusqu'à 12 voire 13 CSI par membre de la CSP pour les membres rouennais qui suivent des doctorants caennais.

C'est donc aussi pour cela que la liste des nouveaux doctorants à suivre n'a pas été transmise aux membres de la CSP.

UR de recherche rattachées à l'ED pour 2022

Suite à des restructurations d'unités de recherche de la vague B, nous n'avons pas encore tous les éléments concernant la configuration des UR rattachées à l'ED pour ce nouveau contrat. Ce nombre d'UR devrait être de 31 ou 32 contre 34 pour le contrat 2017-2021, la différence venant de fusions d'unité.

Nous avons sollicité leur direction pour obtenir les différents éléments dont nous avons besoin (c'est-à-dire des précisions sur l'identité de l'UR, coordonnées des responsables et des gestionnaires et les organigrammes avec la liste des HDR et personnes susceptibles de pouvoir co-encadrer des doctorants.

Nous avons à ce jour reçu 26 réponses, sur la base de ces réponses, on peut s'attendre à une légère augmentation du nombre d'HDR actifs (260 l'an passé et pour l'instant + 16 HDR sur les 26 UR ayant répondu)

Budget accordé à l'ED pour 2022

Ne connaissons pas encore notre enveloppe budgétaire pour 2022. Pour l'instant, une ligne SIFAC a été ouverte pour 8000€. Une réunion est programmée par la ComUE le 02/02/2022 dont un des 2 points de l'ordre du jour concerne le budget des ED.

Organisation des JED 2022

Pour rappel, les JED2020 qui devaient se dérouler sur Evreux ont été reportées pour finalement laisser place à l'édition 2021 les 17 et 18 mai derniers. Edition 2021 qui s'est déroulée en version numérique.

La situation sanitaire incertaine de l'automne dernier nous a incités à faire preuve de prudence pour la préparation de l'édition 2022 et finalement fin 2021 les membres du bureau ont pris la décision de sonder l'ensemble des doctorants pour identifier d'éventuels volontaires pour l'organisation des JED2022 de nouveau sous format numérique.

Ce sondage réalisé par les représentants des doctorants a permis d'identifier 9 doctorants volontaires qui vont maintenant pouvoir se mettre au travail. La date n'est pas encore fixée, mais l'objectif visé est la fin du printemps (en mai par exemple).

2- Eligibilité des demandes RIN Doctorants 2022

Cette année nous devons nous prononcer sur l'éligibilité de 59 demandes RIN doctorants dont 14 RIN 50% et 45 RIN 100%.

Rappel de l'objectif : il ne s'agit pas d'évaluer la partie scientifique du projet, mais d'émettre un avis concernant l'éligibilité des demandes sur la base du taux de direction (qui conformément à notre règlement intérieur ne peut pas être supérieur à 300%) et sur la base des indicateurs de performances de la direction de thèse sur les précédentes thèses encadrées (durée des thèses et valorisation principalement).

Comme l'année passée, les membres de l'équipe de direction ont préparé le travail en procédant à une vérification des données concernant le pourcentage de direction sur les thèses en cours ainsi que le nombre, la durée, et les données de valorisation des thèses soutenues depuis 2013.

Au cours de notre réunion de bureau qui s'est tenue vendredi 28/01/2022, les données extraites de chacune des 59 demandes ont été analysés et des propositions d'avis ont été formulées.

Ces analyses sont présentées demande par demande aux membres du conseil afin que l'on puisse ensemble formuler et valider les avis définitifs qui seront ensuite déposés sur la plateforme de gestion d'AAP.

Les avis définitifs émis par le conseil sont les suivants :

45 avis favorables (dont 1 après obtention d'un avis favorable de l'ED NC en parallèle)

6 avis favorables après correction et/ou complétion des données.

1 avis favorable sous réserve d'une direction à 100% par le 1^{er} DT (*Sur une demande avec une codirection envisagée, il était précisé que si le taux de direction du 2nd DT ne permettait pas d'envisager cette co-direction, il était dans un premier temps souhaité que le premier DT puisse assurer la direction à 100% de cette thèse. Le taux de direction du second DT étant effectivement incompatible avec la codirection, un avis favorable sous réserve d'une direction à 100% par le 1^{er} DT est donc émis*).

1 avis favorable sous réserve d'une demande de soutenance d'un doctorant dirigé à 100% validée avant le 01/07/2022.

1 avis favorable sous réserve d'une demande de soutenance d'un doctorant validée avant le 01/07/2022.

1 avis favorable sous réserve d'une demande de soutenance d'un doctorant validée avant le 01/07/2022 et/ou de la régularisation de l'abandon d'un doctorant qui ne s'est pas réinscrit pour l'année universitaire 2020-2021.

1 avis favorable sous réserve d'une demande de soutenance d'un doctorant validée avant le 01/07/2022 et sous réserve d'un avis positif de l'ED PSIME pour la codirection envisagée.

2 avis favorables sous réserve de l'obtention de l'HDR avant le 01/07/2022.

1 avis favorable après correction des données et sous réserve de l'acceptation de co-encadrement d'une thèse dont la demande a été faite ces derniers jours.

Vote du conseil : Pour = 12, Contre= 0, Abstentions = 0

3- Gestion des demandes d'aide à la mobilité des doctorants (AAP2022 N°1)

Cet appel à projet a été lancé le 30 novembre avec un retour des dossiers attendus au plus tard le 17 décembre.

43 demandes nous sont parvenues avant la date limite de retour fixée, 3 demandes sont arrivées en retard : retard de 17 jours pour 2 demandes et de 22 jours dans le 3^{ème} cas.

François Dauphin a réalisé une pré-analyse de ces dossiers qu'il a présentée aux membres du bureau vendredi dernier. Des propositions d'attribution ont donc été formulées par le bureau.

François présente ces demandes et les propositions d'attribution formulées par le bureau.

8 demandes ont été écartées pour les motifs suivants :

- Demandes arrivées trop tardivement (3),
- Demandes concernant un motif (congrès, formation ou déplacement vers un autre laboratoire) pour lequel le déposant a déjà été bénéficiaire d'une aide ces dernières années (5)

Après application du barème classique de 350€ pour un congrès en europe, 500€ pour un congrès hors europe, et pour les formations ou séjours dans un autre laboratoire : 50% du coût prévisionnel (la cohérence du budget prévisionnel figurant sur la demande est évaluée) lié aux frais d'inscription, de déplacement et d'hébergement (hors frais de bouche) et d'un plafond (aide limitée à 2000€ par demande), 38 demandes s'avèrent éligibles pour un montant total de 17670€.

Au cas où le budget qui nous serait alloué pour 2022 serait inférieur au budget que nous avons classiquement pour les années antérieures (hors 2020 et 2021 impactées par Covid) se pose la question de la nécessité d'un éventuel rabaissement du pourcentage de notre subvention pour les formations ou séjours dans un autre laboratoire et/ou du plafond appliqué. En effet, il faut noter que désormais l'ED devra financer les heures de vacances concernant nos formations spécifiques. Cette solution n'est finalement pas suivie.

Vote du conseil : Pour = 12, Contre= 0, Abstentions = 0

La question suivante s'est ensuite posée : peut-on réaliser le retour auprès des demandeurs avant que notre budget pour l'année 2022 ne nous soit communiqué ? Après échange et notamment devant le risque que des doctorants seraient contraint d'annuler leur mission pour faute d'engagement de l'ED apporter une subvention, il est décidé de communiquer au plus tôt ces décisions.

4- Organisation de la campagne d'attribution des contrats doctoraux établissements 2022

Le barème définissant le nombre de sujets qui peuvent être remontés par chacune des UR en fonction du nombre d'HDR actifs est validé par notre conseil d'ED.

Il est rappelé que le barème utilisé ces dernières années était le suivant (1-4 HDR actifs = 1 sujet, 5-9 = 2, 10-14 = 3, 15-19 = 4, 20 ou >20 = 5).

A ce jour, nous avons reçu 26 organigrammes d'UR, il nous en manque 6 (dont 2 concernant des UR éligibles au concours et 4 non éligibles).

Sur les 26 retours : d'après le barème utilisé ces dernières années pour l'estimation du nombre de sujets que peuvent déposer les UR en fonction du nombre d'HDR actifs : nous aurions un potentiel de 4 sujets supplémentaires avec 7 unités pouvant déposer un sujet de plus que l'an passé 3 unités pouvant déposer un sujet de moins (s'il n'y a pas de changement pour les UR dont on a pas reçu l'organigramme cela correspondrait potentiellement à 71 sujets possibles contre 67 l'année dernière).

Notre barème fonctionne par multiple de 5 avec un dernier palier à 20 HDR actifs et plus car jusqu'à présent aucune unité de recherche ne comportait 25 ou plus de 25 HDR actifs. Sur les 26 organigrammes reçus à ce jour, 1 UR dépasse ce nombre de 25 HDR actifs, il est donc proposé un nouveau barème avec un palier supplémentaire soit (1-4 HDR actifs = 1 sujet, 5-9=2, 10-14=3, 15-19=4, 20-24=5, 25 ou >25=6).

Ce nouveau barème est validé (Vote du conseil : Pour = 10, Contre= 0, Abstentions = 1)

Suite au décalage observé entre le nombre de contrats octroyés par les universités de Caen et de Rouen et la répartition des bénéficiaires à l'issue de notre concours, nous ne savons pas si nos établissements vont nous transmettre des consignes pour l'attribution des CDE. Se pose donc la question de savoir s'il ne serait pas judicieux de programmer une nouvelle réunion du conseil dans les prochaines semaines pour définir et valider une nouvelle procédure le cas échéant (par exemple si l'on nous demandait de procéder à 2 classements distincts pour la répartition des CDE sur Caen et sur Rouen, ne faudrait-il pas pour les unités avec un double rattachement à ces 2 universités se poser la question de la définition du nombre de sujet par site).

Un report des premières phases du concours et notamment de la communication du nombre de sujets par UR mettrait en péril son bon déroulement. Il est donc décidé de ne pas attendre d'éventuelles informations de nos établissements et de transmettre aux UR rattachées aux 2 universités caennais et rouennaise le nombre de sujet qu'elles pourront déposer pour l'ensemble des 2 sites en leur précisant de veiller à moduler leurs demandes en proportion raisonnable par rapport à la proportion d'HDR actifs sur chaque site.

Pour la campagne d'attribution des CDE2022, le conseil propose le calendrier suivant :

- Conseil le 01 février 2022 pour le lancement de la procédure et validation du barème définissant le nombre de sujets en fonction du nombre d'HDR actifs.
- Transmission du nombre de sujets et du formulaire de candidature aux UR (début février) pour un retour avant le 04 mars 2022 23h59.

- Réunion du conseil pour l'analyse des candidatures et donner un avis sur leur éligibilité fin mars 2022 (une consultation pour déterminer la disponibilité des membres sur les créneaux du lundi 28/03 après midi, mardi 30/03 après midi ou mercredi 31/03 après midi sera effectuée).
- Les UR seront alors invitées à réaliser une diffusion la plus large possible des sujets et une présélection d'un candidat par sujet pour un retour de ses coordonnées auprès de l'ED au plus tard le 13 juin.
- L'ED réclame alors les rapports de master qui devront être transmis au plus tard le 20 juin 23h59 et le fichier pdf de la présentation pour le 27 juin avant 23h59.
- Le concours proprement dit (auditions et délibération) se déroulera du 29 juin au 1er juillet.

5- Discussion concernant le renouvellement du conseil et de la CSP.

Pour 2022, l'estimation du nombre de CSI à suivre par membre de la CSP est en augmentation par rapport aux années précédentes (9 à 10 pour les CSI de doctorants rouennais suivis par des membres caennais ou havrais et 12 à 13 pour les CSI de doctorants caennais suivis par des membres rouennais ou havrais). S'engage alors une discussion visant à étudier la possibilité d'augmenter le nombre de représentants de l'ED impliqués dans le suivi de nos doctorants.

Le bureau de l'ED avait soulevé la possibilité qui consisterait à solliciter des DT pour constituer un vivier de membres à qui nous proposerions de suivre 4 à 5 CSI maximum. Cette solution pouvant être mise en œuvre parallèlement à une augmentation du nombre de membres de la CSP qui permettrait que chaque UR puisse être représentée soit dans le conseil, soit dans la CSP.

Des échanges permettent alors d'identifier d'autres solutions dont la possibilité d'augmenter fortement le nombre de membre de la CSP sans faire appel à des DT sollicités uniquement pour les CSI. In fine, la première proposition semble intéressante.

La restructuration de certaines unités de recherche et le souhait de certains membres de ne plus faire partie du conseil ou de la CSP nous amène aussi à réfléchir au renouvellement partiel du conseil et de la CSP. Le conseil adopte la proposition d'adresser un courriel aux membres du conseil et aux membres de la CSP pour identifier les autres personnes qui souhaiteraient profiter du changement de contrat pour passer le relais à nous en faire part. Courriel qui ferait ressortir l'intérêt d'une composition stable de nos organes de gouvernance sur la durée du contrat de façon à inciter les personnes qui aurait eu l'intention de quitter leurs fonctions au cours du mandat à le faire de façon synchrone dès le début de la période.

Ces changements devront se faire en veillant à faire en sorte

- que toutes les UR puissent être représentées soit dans le conseil, soit dans la CSP,
- que l'on n'ait pas de surreprésentation de certaines UR,
- que l'on ait par sous-disciplines où pôles de recherche, une proportion correcte entre le nombre de doctorants et nombre de membres du conseil ou de la CSP

6- Questions diverses.

Pas de question.

La séance est levée à 18h00



Alain RINCE, Directeur de l'ED NBISE